

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

128<sup>EME</sup> REUNION

26 MAI 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(CXXVIII)

Originale : Français

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR**  
**LA SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE**

### **I. INTRODUCTION**

1. Lors de sa 104<sup>ème</sup> réunion tenue le 20 décembre 2007, le Conseil a, entre autres, décidé d'entériner les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Accords complémentaires à l'Accord politique de Ouagadougou, signés le 28 novembre 2007 par le Président Laurent Gbagbo et le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, sous les auspices du Président Blaise Compaoré, Facilitateur du Dialogue direct au nom de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et invité le Conseil de sécurité des Nations unies à entériner à son tour ces deux Accords. Le Conseil a également encouragé les forces politiques et la société civile ivoiriennes à tout mettre en œuvre en vue de consolider la dynamique de paix enclenchée dans le pays et à contribuer à la création de conditions propices à l'organisation de l'élection présidentielle. Le Conseil a lancé un appel aux Nations unies et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'elles continuent à accompagner les efforts du Facilitateur et des parties ivoiriennes, et apportent l'assistance financière, logistique et technique nécessaire en vue de la mise en œuvre intégrale de l'Accord politique de Ouagadougou. Enfin, le Conseil a encouragé la Commission à continuer à apporter son soutien au processus de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et des Accords complémentaires.

2. Le présent rapport fait le point de la situation depuis décembre 2007. Il rend compte de l'évolution de la situation politique, sécuritaire, humanitaire et socio-économique, ainsi que de l'état de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et des Accords complémentaires. Le rapport couvre également les activités entreprises par l'UA et la communauté internationale en appui au processus de paix en Côte d'Ivoire.

### **II. EVOLUTION DE LA SITUATION**

#### **A. Aspects politiques**

3. La période sous examen a été marquée par un climat politique serein et une bonne collaboration entre le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro. Cette entente entre les deux responsables de l'exécutif se manifeste notamment par la prise consensuelle des décisions du Gouvernement relatives à la mise en œuvre des Accords conclus.

4. Lors du Conseil des Ministres du 27 mars, le Président de la République a réaffirmé sa confiance et son soutien au Premier Ministre qu'il a félicité et a encouragé à poursuivre la mission qui lui a été confiée dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou. Ce soutien était d'autant plus opportun qu'il faisait suite aux critiques dont le Premier Ministre avait été l'objet de la part du Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD), formation politique de la mouvance présidentielle. Lors d'une conférence de presse tenue le 25 mars, le CNRD avait fait part de son opposition à l'idée de la tenue des élections sans le désarmement des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN). Le CNRD avait également souhaité

que le Premier Ministre abandonnât ses fonctions de Secrétaire général des Forces nouvelles, avant de se rétracter par la suite.

5. Le nouveau climat a permis aux principaux partis politiques d'exercer leurs activités dans tout le pays, dans la perspective des élections devant conclure le processus de paix. Du 1<sup>er</sup> au 3 février, le Rassemblement des républicains (RDR) a tenu son 2<sup>ème</sup> Congrès à Abidjan. Au cours de ce Congrès, M. Alassane Ouattara a été reconduit à la tête du parti pour un autre mandat de cinq ans et a été désigné comme candidat du RDR à l'élection présidentielle. Il a reçu mandat de conclure une alliance politique avec les Forces nouvelles, d'ouvrir le parti à d'autres formations politiques et de renforcer les relations entre les différentes composantes du Rassemblement des Houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP). Le Président du Front populaire ivoirien (FPI), Pascal Affi N'Guessan, celui du Parti démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA), Henri Konan Bédié, et le Porte-parole des Forces nouvelles, Sidiki Konaté, ont participé à la cérémonie d'ouverture de ce Congrès, présentant des messages à cette occasion.

6. Dans le prolongement des réunions publiques organisées à Bouna, à Dabou et à Abidjan, dans la commune de Koumassi, en septembre et novembre 2007, le Président du PDCI-RDA a animé d'autres rencontres à Bocanda, dans la région du N'Zi-Comoé, en décembre 2007, à Yopougon, à Abidjan, en mars et à Soubré, en avril, dans la région du Fromager, région d'origine du chef de l'Etat, considéré comme un bastion du FPI. Lors de ces rassemblements, le message principal du Président du PDCI-RDA a essentiellement tourné autour de la nécessité de la mobilisation des militants et sympathisants, afin qu'ils participent massivement aux prochaines élections, et de critiques à l'endroit du FPI.

7. Le Président du FPI a effectué une tournée de plus d'un mois dans le grand nord ivoirien. Cette tournée a démarré le 31 mars, par le Département de Ferkessedougou, d'où est originaire le Secrétaire général des Forces nouvelles, et s'est poursuivi dans d'autres localités, y compris le village de Kong, lieu de naissance d'Alassane Ouattara. La visite s'est terminée le 26 avril par les Départements de Korhogo et de Boundiali, sans que le moindre incident ait été signalé. Le Président du FPI a saisi l'occasion pour déclarer que la guerre est définitivement finie et inviter les fonctionnaires encore hésitants à rejoindre leurs postes et à reprendre le travail, et ce dans le cadre du redéploiement de l'administration. Dans la foulée, il a suggéré que la Côte d'Ivoire fasse un effort de solidarité en faveur de l'économie de cette région qui a été lourdement frappée par la crise, en augmentant de façon substantielle les budgets de ses conseils généraux.

8. Afin d'impliquer les jeunes et les femmes dans le processus de sortie de crise, le Cabinet du Premier Ministre a organisé, en février, des séminaires à l'intention des organisations de femmes et de jeunes des partis et mouvements politiques signataires des Accords de paix inter-ivoiriens. A l'issue de ces travaux, les organisations concernées ont mis en place un cadre de concertation permanente, adopté un code de bonne conduite, élaboré un calendrier de contacts avec les dirigeants politiques et le Facilitateur, afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord.

9. D'une façon générale, le Premier Ministre et son Gouvernement se sont employés à expliquer aux acteurs politiques et aux représentants de la société civile les retards enregistrés dans la mise en œuvre des Accords et le fait qu'il apparaissait de plus en plus évident que l'échéance de juin 2008, pour l'organisation de l'élection présidentielle, ne serait pas tenue. Le Premier Ministre a recherché le consensus le plus large possible pour l'adoption des textes d'application des Accords, afin d'éviter les blocages qui auraient pu découler d'une démarche précipitée.

10. Enfin, il importe de relever qu'au cours de la période considérée, les responsables ivoiriens ont eu des consultations suivies avec nombre de dirigeants de la région et d'autres acteurs internationaux, consultations qui ont constitué autant d'occasions pour faire le point de l'état de mise en œuvre du processus de paix. C'est ainsi que le chef de l'Etat a effectué plusieurs visites à l'extérieur du pays, notamment au Gabon le 29 janvier, en Afrique du Sud, les 18 et 19 mars, et aux Nations unies, dans le cadre de la réunion conjointe entre le Conseil de Sécurité et le Conseil de Paix et de Sécurité, les 16 et 17 avril. Pour sa part, du 31 janvier au 2 février, le Premier Ministre a représenté la Côte d'Ivoire à la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union et, du 13 au 14 mars, aux assises de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), qui se sont tenues à Dakar. Dans les pays du Golfe, où il s'est rendu du 28 avril au 7 mai, il a pu obtenir des financements pour la reconstruction du pays et le programme d'urgence. Dans le même temps, la Côte d'Ivoire a reçu plusieurs hôtes de marque, au nombre desquels le Président Ernest Bai Koroma de Sierra Leone, le 3 mars, le Président de la Commission de la CEDEAO, Mohamed Ibn-Chambas, les 5 et 6 mars, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf du Libéria, le 1<sup>er</sup> avril, et M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies, le 23 avril.

## **B. Aspects sécuritaires**

11. Pendant la période considérée, la situation sécuritaire est demeurée stable sur toute l'étendue du territoire, conséquence directe de l'amélioration notable du climat politique depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou. Il reste que quelques incidents ont été relevés. C'est ainsi que, le 27 décembre 2007, les Forces nouvelles ont fait état d'une attaque, contre leurs éléments à Bouaké, par les partisans du sergent-chef Ibrahim Coulibaly alias « IB ». Cette attaque, rapidement maîtrisée, aurait fait plusieurs morts et entraîné l'arrestation de plusieurs personnes, qui ont été transférées à la prison civile de Korhogo. Le 17 janvier, 11 personnes suspectées d'avoir été associées à cette tentative de déstabilisation ont été arrêtées à Abidjan. Le 30 janvier, le Procureur du tribunal militaire d'Abidjan a lancé un mandat d'arrêt international contre le sergent Coulibaly, accusé de complot contre l'Etat. En outre, l'on note une recrudescence du banditisme, principalement dans l'Ouest du pays où de nombreux vols à main armée ont eu lieu. De même d'autres incidents mineurs ont-ils été signalés.

## **C. Aspects humanitaires, de droits de l'homme et socio-économiques**

12. Les effets positifs engendrés par l'Accord politique de Ouagadougou ont favorisé le retour volontaire des déplacés dans leurs localités d'origine, avec le soutien des agences et ONG humanitaires et des autorités nationales. Cependant, la persistance de la méfiance, la lutte pour le contrôle des terres, principalement à l'Ouest, l'insécurité et le manque de ressources et de services sociaux de base

constituent de sérieuses entraves à la poursuite et à l'amplification de cette tendance au retour.

13. A cet égard, les difficultés rencontrées dans l'Ouest seront prochainement examinées dans le cadre d'un atelier qui se tiendra du 21 au 23 mai à Bloléquin, afin d'envisager des solutions durables. Cet atelier impliquera les Ministres concernés par cette question, les humanitaires, les autorités locales et les populations. Dans le cadre de séminaires organisés récemment, le Ministère de la Réconciliation nationale et celui de la Solidarité et des Victimes de guerre ont adopté respectivement une Charte de la réconciliation nationale et un Observatoire de la solidarité et de la cohésion pour renforcer la réconciliation et consolider la paix. Dans le même esprit, des comités locaux de paix ont été installés dans différentes localités pour soutenir la dynamique de retour des populations.

14. La communauté humanitaire internationale s'emploie à mobiliser environ 47 millions de dollars américains pour accompagner les opérations de retour dans les zones affectées, à savoir l'assistance aux déplacés, aux communautés d'accueil et aux personnes vulnérables, l'accès aux services sociaux de base et le renforcement de la sécurité alimentaire. De son côté, par l'entremise du Bureau du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) en Côte d'Ivoire, l'UA a accordé, en janvier dernier, une contribution financière de 100.000 dollars américains à la Côte d'Ivoire. Cette contribution, qui a fait suite à la mission d'évaluation humanitaire effectuée en Côte d'Ivoire, en mai 2007, par le sous-Comité du COREP en charge des questions humanitaires, était destinée aux personnes déplacées dans la commune d'Abobo, à Abidjan, et à celles du Centre d'accueil temporaire des déplacés (CATD) de Guiglo, à l'Ouest.

15. Les mouvements sociaux se sont poursuivis tout au long des cinq mois écoulés. Même si l'école a eu ses premiers examens unifiés sur toute l'étendue du territoire, au titre de l'année scolaire 2006-2007, l'année en cours connaît des grèves récurrentes initiées par des syndicats d'enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur en appui à différentes revendications catégorielles.

16. En mars, dans certains quartiers d'Abidjan, les populations sont descendues dans la rue pour protester contre les fréquentes coupures d'eau. Le Ministre des Infrastructures économiques a reconnu un déficit d'environ 30% s'agissant de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire ; il a promis des mesures idoines pour y remédier.

17. Le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril, des femmes et des jeunes ont marché pour protester contre la flambée des prix des produits de grande consommation. Ces manifestations ont fait de nombreux blessés, tandis que deux jeunes ont été tués par balles. Dans une adresse à la Nation, le Président de la République a souligné le caractère mondial du phénomène de la flambée des prix et appelé les populations au calme. En concertation avec le Gouvernement, il a annoncé la suspension pour trois mois des taxes sur certains produits de première nécessité et la baisse de la TVA de 18 à 9%. Un comité interministériel, renforcé par les décisions du Conseil extraordinaire des ministres du 25 avril, a été mis en place pour le suivi de ces mesures. En outre, le chef de l'Etat a récemment annoncé l'importation de 600.000 tonnes de riz. Dans le même esprit, les partenaires au développement ont promis de fournir les moyens nécessaires pour contribuer à la lutte contre la flambée des prix. Pour sa part, l'Union

économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), réunie en conseil extraordinaire à Abidjan, a décidé d'un plan d'urgence de 100 milliards de FCFA en faveur de ses membres, y compris la Côte d'Ivoire.

18. Les ONG de défense des droits de l'homme ont fait état d'exécutions sommaires et d'arrestations arbitraires à Bouaké, en décembre 2007, en relation avec la tentative de déstabilisation attribuée au sergent-chef Ibrahim Coulibaly. En outre, de nombreux cas de viols ont été enregistrés ces dernières semaines à Bangolo, à l'Ouest du pays. Lors de sa visite en Côte d'Ivoire, le Secrétaire général des Nations unies a été saisi par écrit à ce sujet au cours de sa rencontre avec la société civile ivoirienne. Par ailleurs, le Premier Ministre a saisi l'opportunité offerte par cette visite pour relancer la question de l'enquête sur l'attentat dont il avait été victime à Bouaké, le 29 juin 2007.

19. Au plan économique, le retour des établissements bancaires se renforce dans les zones centre, nord et ouest. Dans le même temps, la communauté financière internationale a repris progressivement sa coopération avec la Côte d'Ivoire dans le cadre des programmes d'assistance post-conflit.

### **III. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE PAIX**

20. La mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires a connu des avancées significatives, même si le calendrier initialement prévu à cet effet n'a pu être respecté.

#### **A. Identification générale des populations**

21. Il convient de rappeler que la décision prise en septembre 2007 de déployer 111 équipes dans le cadre des audiences foraines en vue de l'établissement des jugements supplétifs d'actes de naissance, sur une période de trois mois, avait, dans sa mise en œuvre, connu des difficultés logistiques. Par la suite, cette opération s'est bien déroulée sur l'ensemble du territoire national et n'a connu aucun incident. A la date du 15 mai, sur 623.363 requêtes enregistrées, 592.474 ont été agréées et 28.224 rejetées. Sur les 111 équipes déployées, 18, en fin de mission, sont déjà rentrées. Certains partis politiques, en particulier le RDR, ont souhaité une prolongation de l'opération. A cet égard, le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA), au cours de sa réunion du 24 mars, a recommandé de s'en tenir au délai de trois mois initialement convenu. Toutefois, le Cadre permanent de concertation (CPC), lors de sa réunion du 9 mai, a invité le Gouvernement à étudier, le cas échéant, la possibilité d'organiser des audiences foraines de rattrapage là où le besoin se ferait sentir, sans incidence sur la date de l'élection présidentielle. En conformité avec ces orientations, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a rendu public un communiqué mettant fin à l'opération au 15 mai. Il a, toutefois, souligné que des opérations exceptionnelles de rattrapage se tiendraient dans certaines localités dont la liste sera publiée ultérieurement.

22. Conformément à l'article 10 du 3<sup>ème</sup> Accord complémentaire, la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits pendant le conflit devait commencer avant la fin de décembre 2007. Selon l'évaluation faite par la Commission nationale de supervision de l'identification, environ 25% de registres ont été détruits et devraient par conséquent être reconstitués. Le mode opératoire soumis par le Ministère de la

Justice n'a été adopté que le 12 mars, et le démarrage de l'opération, qui doit être précédé par une campagne de sensibilisation, est imminent. Elle doit durer quatre mois, et coûtera 3 milliards de FCFA.

23. L'opération d'établissement de nouveaux titres d'identité, largement tributaire des activités confiées à l'opérateur technique SAGEM et à l'Institut national de la statistique (INS), n'a pas encore débuté. Le Conseil de Gouvernement a examiné le décret autorisant la délivrance de la carte nationale d'identité à toute personne inscrite sur la liste électorale définitive, et l'a soumis au Conseil des Ministres pour adoption.

## **B. Processus électoral**

24. Au terme de l'article 12 du 3<sup>ème</sup> Accord complémentaire, « les deux parties conviennent que l'élection présidentielle aura lieu au plus tard à la fin du premier semestre de l'année 2008 ». Cependant, les difficultés rencontrées dans l'adoption d'un nombre important de textes législatifs et réglementaires nécessaires pour la préparation de l'élection ont rendu impossible sa tenue à l'échéance prévue. Toutefois, la persévérance du Gouvernement a finalement permis de surmonter ces obstacles.

25. Ainsi à l'issue du Conseil des Ministres extraordinaire tenu le 14 avril 2008, le Président Laurent Gbagbo a signé une série de textes relatifs au processus électoral. Il s'agit du décret n° 2008-134 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue de l'élection du Président de la République au 30 novembre 2008 ; du décret n° 2008-135 fixant les modalités de collaboration entre l'INS et la société SAGEM, sous la responsabilité et l'autorité de la Commission électorale indépendante (CEI), pour l'établissement de la liste électorale et des cartes d'électeur ; du décret n° 2008-136 fixant les modalités d'établissement de la nouvelle liste électorale ; de l'ordonnance n° 2008-133 portant ajustements au code électoral pour les élections de sortie de crise ; et de la décision n° 2008-15/PR portant modalités spéciales d'ajustement au code électoral. L'adoption de ces textes et la fixation, sur proposition de la CEI, de l'élection présidentielle à la date du 30 novembre 2008, ont été saluées par la classe politique et l'opinion publique, qui souhaitent que cette échéance soit scrupuleusement respectée.

26. Le 27 mars, le Gouvernement et la SAGEM ont signé une convention d'un montant de 66,7 milliards CFA, dont 40 sont inscrits sur l'exercice budgétaire 2008 et 26,7 sont à honorer sur le budget de l'exercice 2009. Le délai d'exécution du contrat par la SAGEM est de huit mois. Dans la même dynamique, est intervenue, le 24 avril, en présence du Secrétaire général des Nations unies, la signature du Code de bonne conduite des partis politiques, des groupements et des forces politiques, ainsi que des candidats aux élections en Côte d'Ivoire. Ce document avait été adopté par les partis politiques à la suite d'un séminaire organisé en novembre 2007 sous les auspices de la CEI, en collaboration avec la Division électorale de l'ONUCI et la *National Democratic Institute (NDI)*. Par cette signature, les parties s'engagent, entre autres, à soutenir la tenue d'élections démocratiques, libres, ouvertes et transparentes, à respecter le verdict des urnes et, en cas de contestation éventuelle, à recourir à la procédure judiciaire légale.

### C. Aspects militaires et sécuritaires

27. En ce qui concerne le début du regroupement des ex-combattants et le stockage des armes, les FDSCI ont respecté le délai du 22 décembre 2007 au plus tard fixé par le 3<sup>ème</sup> Accord complémentaire. Le 24 janvier, elles ont annoncé que 12,000 de leurs éléments avaient rejoint les centres de regroupement. Par contre, du côté des FAFN, en dehors du regroupement d'une centaine d'ex-combattants lors du lancement de l'opération, le 22 décembre, il n'y a eu aucune évolution jusqu'en fin avril, en raison principalement de problèmes logistiques et financiers. Le processus de leur regroupement vient de redémarrer le 2 mai, à Bouaké et à Séguéla. Plus d'un millier d'ex-combattants ont été déjà regroupés et six sites sont prévus pour cette opération.

28. Le 28 décembre 2007, le décret n° 2007-678 fixant l'allocation forfaitaire mensuelle des ex-combattants FAFN regroupés à 90,000 FCFA par mois et par personne, et ce en application de l'article 2 du 3<sup>ème</sup> Accord complémentaire, a été signé. Dans le même temps, le Gouvernement a marqué son accord pour le rétablissement, à partir de janvier 2008, de la solde des éléments des FAFN ayant appartenu aux Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), à la Gendarmerie, à la Police et aux corps paramilitaires.

29. Sur la base de l'article 8 du 3<sup>ème</sup> Accord complémentaire qui prévoit l'adoption, par le Gouvernement, au plus tard le 15 décembre 2007, des textes fixant le cadre général d'organisation, de composition et de fonctionnement des nouvelles Forces de défense et de sécurité, un groupe de travail sur la restructuration des Forces de défense et de sécurité a été créé sur la base du décret n°2007-645 du 20 décembre 2007, signé le 20 février 2008. Chargé de proposer une stratégie globale et un plan de restructuration et de refondation des Forces de défense et de sécurité, il devra rendre ses conclusions le 20 juin 2008, soit quatre mois après la signature dudit décret. Par ailleurs, le 5 janvier, le Facilitateur a fait des propositions relatives au quota des FAFN dans la nouvelle armée et aux grades de ceux qui ont changé de catégorie au sein des FAFN. La parties concernées n'ont pas encore donné leur réponse.

30. Le démarrage du démantèlement des milices et du recrutement pour le service civique national, qui était prévu pour le 22 décembre 2007, au terme du 3<sup>ème</sup> Accord complémentaire, n'a pas encore commencé. Des problèmes de conception et de financement de ces programmes seraient à la base de cette situation. Dans l'intervalle, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation (PNRRC), assisté par un opérateur privé, la STEL, a entrepris une opération de profilage, destinée à recenser et à enregistrer les ex-combattants. Au 26 février, près de 32.220 éléments des FAFN ont été profilés. Cette opération, menée à travers des bureaux régionaux du PNRRC, concerne aussi les milices. Dans le cadre de la démobilisation des ex-combattants des FAFN, 450 éléments ont déjà retrouvé la vie civile au terme d'une formation dispensée par le PNRRC en vue de leur réinsertion socio-économique. Le 12 mai, le PNRRC a organisé une cérémonie à laquelle ont participé 192 démobilisés.



## **D. Restauration de l'autorité de l'Etat et redéploiement de l'Administration**

31. En dépit des conditions de travail difficiles auxquelles les préfets et sous-préfets sont confrontés - logements inappropriés et inexistance de moyens logistiques pour l'accomplissement de leurs missions -, des avancées considérables ont été enregistrées en ce qui concerne la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'Administration. A la date du 29 avril, sur 24.437 fonctionnaires et agents de l'Etat concernés par le redéploiement, 19.555 - dont des enseignants, des infirmiers et sages femmes - ont rejoint leurs postes en zones centre, nord et ouest. Un projet de réhabilitation des édifices publics est en cours. Dans le même temps, le Gouvernement a entrepris des négociations avec les bailleurs de fonds pour l'acquisition des véhicules et l'équipement des bureaux. Avec l'appui financier de l'Union européenne, les infrastructures des juridictions de Bouaké, Danane, Kathiola, Man, Séguéla et Touba ont été entièrement réhabilitées pour un coût de 456 millions de FCFA et remises officiellement aux autorités ivoiriennes en avril.

32. Le redéploiement de l'Administration fiscale et douanière sur la base du principe de l'unicité de caisses est en voie de réalisation à travers, dans un premier temps, la mise en place d'un cordon douanier mixte FDSCI et FAFN pour percevoir les droits de douane des marchandises non originaires de l'espace CEDEAO. Une équipe de prospection et de reconnaissance des sites a sillonné le nord du pays et a eu des entretiens fructueux avec les responsables des FAFN. Le groupe de travail mis en place au niveau du Cabinet du Premier ministre a déjà évalué les incidences financières et préparé l'ébauche des modalités de prise en charge des Forces nouvelles dans la nouvelle situation. C'est dans ce contexte qu'une équipe de 26 agents, dont 13 douaniers et 13 éléments des Forces nouvelles, ont pris position, le 12 mai, au poste douanier de Ouangolo, à la frontière avec le Burkina Faso, en présence du Ministre de l'Economie et des Finances et de plusieurs responsables des Forces nouvelles.

## **E. Mécanismes de suivi et de concertation**

33. Les mécanismes de suivi et de concertation ont largement contribué à maintenir un climat serein entre les principaux acteurs politiques et à réduire les tensions potentielles, notamment autour des échéances électorales.

34. Au terme de sa 2<sup>ème</sup> réunion tenue à Ouagadougou, le 24 janvier, le CPC, présidé par le Facilitateur, le Président Blaise Compaoré, et composé du Président Gbagbo, du Premier Ministre Soro, de l'ancien Président Henri Konan Bédié et de l'ancien Premier Ministre Alassane Ouattara, a décidé d'accélérer le processus électoral. Il s'est notamment appesanti sur le respect des dispositions des accords antérieurs relatives aux candidatures sans exclusive à l'élection présidentielle, les facilités d'inscription sur les listes électorales pour les Ivoiriens ayant récemment atteint la majorité et pour ceux qui ont bénéficié des jugements supplétifs d'acte de naissance délivrés au cours des audiences foraines, la réduction du délai légal de publication de la liste électorale, la publication sur internet de la liste électorale et la représentation de toutes les parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis dans les bureaux des structures déconcentrées de la CEI.

35. A l'issue de sa troisième réunion tenue à Yamoussoukro le 9 mai, le CPC a, entre autres, souligné la nécessité du démarrage rapide de l'opération de reconstitution des registres de l'état civil perdus ou détruits, qui devra se dérouler dans le respect des dates et délais prévus, en prenant en compte les échéances électorales ; invité le Gouvernement à étudier la possibilité d'organiser des audiences foraines de rattrapage ; et recommandé le démantèlement immédiat des milices, la poursuite du regroupement des ex-combattants et le démarrage sans délai du service civique. Le CPC s'est félicité de la fixation au 30 novembre 2008 par le Gouvernement de la date du premier tour de l'élection présidentielle, a salué l'adoption du Code de bonne conduite et invité les partis politiques à son respect scrupuleux. Le CPC a rappelé la nécessité d'assurer l'accès équitable des partis politiques et des candidats en compétition aux médias d'Etat, non seulement durant la campagne électorale, mais également durant la période préélectorale ; invité les médias, en particulier la presse écrite, à créer un environnement propice à l'organisation d'élections apaisées, et a demandé avec insistance au Premier Ministre de rencontrer tous les responsables des différents organes de presse écrite et audiovisuelle en vue de les exhorter à l'adoption d'un ton apaisé. Le CPC a, en outre, relevé des difficultés rencontrées dans le financement du processus électoral, et a réitéré son appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui diligent aux efforts déployés par le Gouvernement.

36. Le CEA, élargi aux représentants de la communauté internationale regroupés au sein de l'Organe consultatif international (OCI), s'est réuni à Ouagadougou, les 14 janvier et 21 mars. Au cours de ces réunions, les parties signataires ont fait le point de la mise en œuvre des Accords et formulé des recommandations pour surmonter les obstacles rencontrés.

37. A l'issue de la réunion du 14 janvier, le CEA s'est réjoui de l'amélioration continue du climat politique en Côte d'Ivoire et a, entre autres, souligné la nécessité de renforcer les mesures de sécurisation du processus de paix et lancé un appel aux parties en vue de la mise à la disposition du Centre de commandement intégré (CCI) des éléments prévus par le 3<sup>ème</sup> Accord complémentaire. Les membres de l'OCI ont mis un accent particulier sur l'importance de la certification par l'ONU de toutes les étapes du processus électoral. Ils ont encouragé le Facilitateur à jouer pleinement son rôle d'arbitre dans toutes les étapes du processus de paix. Ils ont également insisté sur la nécessité de planifier et de budgétiser rigoureusement les actions prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou et ont appelé le Gouvernement à impliquer davantage les partenaires aux travaux préparatoires des élections. En outre, le Facilitateur a interpellé le Représentant du Secrétaire général des Nations unies sur la nécessité de revoir l'indice de sécurité en Côte d'Ivoire, au regard de l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays.

38. Lors de sa réunion du 21 mars, le CEA s'est réjoui du bon déroulement des audiences foraines dans un climat apaisé, et a recommandé de s'en tenir au délai de trois mois convenus pour les audiences foraines exceptionnelles. Il a également recommandé la conclusion, sans délai, de la convention avec l'opérateur technique et le lancement de l'opération d'inscription sur la liste électorale, ainsi que la signature rapide des textes relatifs au processus électoral. Le Comité a, en outre, recommandé au Gouvernement l'accélération de l'opération de regroupement et la mise en œuvre urgente du Programme de désarmement et de démantèlement des

milices, soulignant, à cet égard, la nécessité du démarrage urgent du service civique national et du PNRRC.

39. Le CEA a invité les parties ivoiriennes à prendre les mesures idoines pour rendre effective l'unicité de caisse de l'Etat, conformément aux dispositions pertinentes du 3<sup>ème</sup> Accord complémentaire. Il a également invité le Gouvernement à mettre en place un organe de contrôle et de supervision de la fluidité et de la libre circulation des personnes et des biens. Le CEA s'est particulièrement préoccupé de la question du financement du processus de paix. Il a ainsi salué les efforts entrepris par le Gouvernement pour apurer sa dette à l'endroit des institutions financières internationales, ainsi que les contributions déjà apportées ou annoncées par les partenaires. Dans le même contexte, il a insisté sur la nécessité d'un appui financier complémentaire et d'une meilleure coordination dans les procédures de décaissement des fonds destinés au financement du processus de sortie de crise.

#### **IV. APPUI DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

40. Au-delà des efforts entrepris par les parties ivoiriennes, l'implication soutenue du Facilitateur, des Nations unies, des pays et des organisations internationales, regroupés au sein de l'OCI, dans la mise en œuvre des différents Accords constitue le gage de l'appui constant de la communauté internationale en vue de l'aboutissement du processus de paix.

41. Conformément à l'Accord politique de Ouagadougou, le Facilitateur a présidé toutes les réunions du CPC et du CEA. Compte tenu du caractère inclusif du processus de sortie de crise, il a régulièrement reçu les acteurs politiques ivoiriens, les représentants des organisations de jeunes et de femmes affiliés à des partis politiques, ainsi que ceux de la société civile et des confessions religieuses. Sur la base de ses attributions, il a plaidé en faveur de la réduction par les Nations unies de l'indice de sécurité en Côte d'Ivoire. Subséquemment, et à la lumière de l'amélioration constante de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, le Secrétaire général des Nations unies a décidé de « revoir à la baisse les niveaux du plan de sécurité en les ramenant à la phase I dans certaines zones du Sud et du Nord et dans la zone Bondoukou-Bouna, et à la phase III dans la zone de Guiglo à l'Ouest, le niveau restant inchangé dans le reste du Nord du pays ».

42. Le 15 janvier 2008, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1795 (2008) par laquelle il a, entre autres, entériné les Accords complémentaires à l'Accord politique de Ouagadougou signés le 28 novembre 2007 et décidé de proroger les mandats de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des Forces françaises qui la soutiennent jusqu'au 30 juillet 2008. Du 3 au 12 mars 2008, une mission multisectorielle des Nations unies a séjourné en Côte d'Ivoire pour évaluer les progrès accomplis en vue de formuler des recommandations visant à adapter le rôle de l'ONUCI au contexte créé par l'Accord politique de Ouagadougou.

43. Dans le même temps, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies qui, sur place, joue un rôle déterminant dans la mobilisation et la coordination des représentants de la communauté internationale, a, conformément aux dispositions de la résolution 1765 (2007) et en consultation avec le Facilitateur et les parties ivoiriennes, élaboré un cadre s'articulant en cinq critères pour la

certification de toutes étapes du processus électoral. Ce cadre définit des points de référence qui permettront de déterminer : « a) si les conditions de sécurité pendant la période précédant les élections sont propices à la pleine participation de la population et des candidats ; b) si le processus électoral est ouvert à tous ; c) si tous les candidats ont un accès équitable aux médias d'Etat et si ceux-ci demeurent neutres ; d) si les listes électorales sont crédibles et acceptées par toutes les parties ; et e) si les résultats des élections sont déterminés à l'issue d'un dépouillement transparent et accepté par tous ou contesté de manière pacifique par les voies appropriées ».

44. Comme indiqué plus haut, du 23 au 24 avril, le Secrétaire général des Nations unies a effectué une visite en Côte d'Ivoire. En plus des rencontres qu'il a eues avec les signataires de l'Accord politique de Ouagadougou et les autres principaux acteurs politiques ivoiriens, il a parrainé la signature d'un protocole d'entente entre l'Etat de Côte d'Ivoire et certains bailleurs de fonds (Union européenne, France, Japon et PNUD) et celle du Code de bonne conduite pour les élections.

45. L'impact positif de l'Accord de Ouagadougou sur la situation sécuritaire s'est aussi traduit par une réduction des forces déployées sur le terrain. A cet égard, tout en gardant la capacité de remplir ses missions, qui sont restées inchangées, les effectifs de la Force française « Licorne » ont été ramenés de 2500 à 1800 hommes. Quant à la Force de l'ONUCI, elle s'est redéployée, dans des formations plus mobiles, à partir de l'ancienne zone de confiance, pour être plus présente notamment à l'Ouest et au Nord du pays, et a pris des dispositions pour appuyer le CCI dans sa mission de sécurisation des opérations prévues par l'Accord politique de Ouagadougou.

46. Il convient de rappeler que s'agissant du financement des programmes de sortie de crise, en dépit des annonces faites au cours de la table ronde des bailleurs de fonds d'août 2007, le Gouvernement ivoirien a fait état de difficultés auxquelles il est confronté dans le financement de certains volets du processus. Les bailleurs, estimant ne pas disposer de détails suffisants pouvant favoriser le déblocage des fonds, avaient exprimé le souhait d'être davantage associés à la définition de ces programmes. A la suite des consultations entreprises par le Premier Ministre et dans le cadre des réunions du CEA, élargi à l'OCI, d'une part, et de l'implication du Facilitateur et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, d'autre part, cette situation a favorablement évolué. Elle a abouti à la création du Comité technique de suivi et de supervision (CTSS) des programmes de sortie de crise, qui comprend des représentants des bailleurs de fonds. Le PNUD a mis une équipe d'experts à la disposition du Gouvernement ivoirien pour l'assister dans la définition des projets de sortie de crise et leur traduction dans le format requis.

47. Au cours d'une conférence de presse organisée le 7 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, au nom des bailleurs de fonds, a présenté l'état des financements au début du mois de mai. Ces financements s'élèvent à 11 milliards de FCFA pour les élections et 104 milliards de FCFA pour les autres programmes de sortie de crise. Ces chiffres comprennent des montants disponibles dans le panier de fonds géré par le PNUD, des montants engagés par les bailleurs et d'autres déjà décaissés ou relatifs à des projets en cours. Le Gouvernement ivoirien et le CPC estiment cependant que des difficultés de

financement subsistent et demandent à la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire.

## V. ROLE DE L'UNION AFRICAINE

48. Au cours de la période considérée, le Bureau de Liaison de l'UA en Côte d'Ivoire a continué d'encourager les forces politiques et la société civile ivoiriennes à tout mettre en œuvre en vue de consolider la dynamique de paix enclenchée dans le pays et à contribuer à la création de conditions propices à l'organisation de l'élection présidentielle. A cet égard, le Bureau de Liaison a maintenu des contacts réguliers avec les membres du Gouvernement, les dirigeants des partis politiques, les représentants du Facilitateur, des Nations unies, de la CEDEAO et des pays et autres organisations impliqués dans le processus de sortie de crise. En février dernier, et eu égard aux blocages alors observés dans l'adoption des textes législatifs et réglementaires, mon Représentant spécial a entrepris des visites de travail auprès d'un certain nombre de membres du Gouvernement pour faire une évaluation de la situation. Les acteurs ivoiriens ont, lors de ces différentes rencontres, indiqué que l'approche du Gouvernement ne visait qu'un seul objectif, à savoir la nécessité d'obtenir le consensus le plus large possible. La même démarche a été effectuée en mars auprès des dirigeants du FPI, du Mouvement des forces de l'avenir (MFA), membre du RHDP, et du Parti ivoirien des travailleurs (PIT).

49. Dans le même temps, mon Représentant spécial et ses collaborateurs ont poursuivi leurs rencontres régulières d'information et de concertation avec les partenaires de la communauté internationale impliqués dans le processus de sortie de crise, en particulier les représentants du Facilitateur, des Nations unies et de la CEDEAO, ainsi que ceux des pays et des organisations internationales membres de l'OCI. En outre, mon Représentant spécial a participé aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> réunions du CEA, tenues à Ouagadougou les 14 janvier et 21 mars. A ces occasions, il a exprimé le soutien de l'UA au processus en cours. Il a également pris part aux réunions organisées par le Premier Ministre à l'intention des membres de l'OCI.

50. Dans le cadre de leur mission, les membres du Bureau de Liaison ont effectué des missions à l'intérieur du pays pour se rendre compte de l'évolution politique, sécuritaire et humanitaire dans différentes régions. Par ailleurs, ils ont été fortement sollicités par différentes organisations pour faire partager l'expérience de l'UA. C'est dans ce cadre qu'ils ont fait des communications sur des thèmes tels que « les bases et les objectifs de la coordination de l'observation électorale dans un contexte post-conflit », lors du séminaire organisé les 28 et 29 février par la Division de l'Assistance électorale de l'ONUCI sous le thème général « conjonctures, perspectives et défis du processus électoral » ; « coopération francophone, reconstruction post-crise de la Côte d'Ivoire et développement durable », au cours d'un séminaire organisé le 18 mars à l'occasion de la Journée de la Francophonie ; « les cadres organiques de l'Union africaine », le 28 mars, lors d'une conférence internationale de la jeunesse africaine organisée par le Forum des associations du Nord ; « la solidarité de l'Union africaine », au cours des Etats généraux de la solidarité, organisés par le Gouvernement à Yamoussoukro, du 25 au 28 mars.

51. Parallèlement, la composante militaire du Bureau de Liaison a participé régulièrement aux rencontres avec les Forces impartiales, et a entretenu des relations de travail suivies avec les autorités des deux forces ex-belligérantes. Elle

demeure également active au sein du Comité informel de dialogue et d'échanges constitué par les Attachés de défense accrédités à Abidjan.

## VI. OBSERVATIONS

52. Les progrès considérables enregistrés dans le processus de paix donnent la mesure du chemin parcouru depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires. Les résultats positifs obtenus dans le cadre de leur mise en œuvre, preuve de l'engagement des parties signataires, attestent de l'irréversibilité du processus. A cet égard, je me félicite des dispositions prises, sur une base consensuelle, pour la fixation de la date de l'élection présidentielle au 30 novembre 2008. J'invite toutes les parties ivoiriennes au respect scrupuleux de cette échéance et les exhorte à tout mettre en œuvre en vue de créer les conditions propices à la bonne tenue de l'élection présidentielle. Je voudrais également encourager toutes les forces politiques et la société civile à préserver et à consolider la dynamique de paix qui prévaut dans le pays, et qui garantit le déploiement de leurs activités sur toute l'étendue du territoire.

53. Les progrès enregistrés sont le résultat du rôle éminent joué par le Facilitateur. Je voudrais ici lui exprimer toute mon appréciation et lui renouveler l'appui de l'UA. Je lance un appel à la communauté internationale, en particulier les bailleurs de fonds, pour qu'ils apportent tout le soutien nécessaire au processus de sortie de crise, notamment dans les volets pour lesquels le financement n'est pas encore totalement assuré.

54. Avec la fixation de la date de la tenue de l'élection présidentielle, il importe que la Commission se prépare adéquatement en vue de contribuer au bon déroulement de ce scrutin, y compris en déployant une équipe d'observation aussi nombreuse que possible. C'est dans ce contexte que j'envisage de dépêcher dans les prochaines semaines une mission d'évaluation comprenant les représentants du Département Paix et Sécurité et celui des Affaires politiques pour évaluer la situation et soumettre des recommandations sur le rôle que l'UA devrait jouer dans les semaines et mois à venir.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2008

# Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Cote D'ivoire

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2235>

*Downloaded from African Union Common Repository*